

marches-securises.fr

PUBLICATION

ÉTABLISSEMENT

CCAS de Grasse (06)
42 boulevard Victor Hugo
Villa Guérin
06130 Grasse

AVIS DE MARCHÉ FOURNITURES

Organisme acheteur

CCAS de Grasse (06), Service commande publique, 42 boulevard Victor Hugo Villa Guérin, 06130 Grasse, pays_ISO3166_FRA. Tel : +33 497055650. E-mail : marches.publics@ville-grasse.fr.

Adresse(s) internet

Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Objet du marché

ACQUISITION DE CHEQUES D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE**Lieu d'exécution**

Centre Communal d'Action Sociale Villa Guérin 06130 GRASSE

Lieu de livraison

119 route de la Paoute 06130 grasse

Caractéristiques

Type de procédure :

Procédure adaptée.

Caractéristiques principales :

Les chèquiers seront composés de 25 chèques.

Sur chaque chèque seront imprimées les informations suivantes :

- Mention : « CCAS de Grasse » (cette mention doit être individualisée sur tout chéquier, tout chèque)
- Mention en caractère gras de domaines d'utilisation : « réservé à l'hygiène et l'alimentation-hors boissons et produits alcoolisés »
- Numéro dans une série continue de nombres caractérisant l'émission
- la valeur faciale des chèques qui pourront être de « 5 et 10 EUR » et sera précisé à chaque commande par le CCAS de Grasse
- l'année civile de validité

Les chèques pourront être utilisés jusqu'au 31 décembre de l'année d'émission, ils pourront être utilisés sur l'ensemble du territoire français auprès des commerçants affiliés (Grasse et aux alentours)

Tableau de caractéristiques**Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :**

Accord-cadre à bons de commandes, sans minimum, avec maximum de 16.000 EUR HT annuel (chèques + frais de gestion) .

Des variantes seront prises en considération : Non**Division en lots : Non****Durée du marché ou délai d'exécution**

Durée en mois : 48 (à compter de la date de notification du marché).

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

Judi 30 octobre 2025 - 12:00

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres).

Conditions relatives au marché

Cautionnement et garanties exigés

Le titulaire doit contracter les assurances permettant de garantir sa responsabilité à l'égard du pouvoir adjudicateur et des tiers, victimes d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations conformément à l'article 9 du CCAG FCS.

Il doit justifier, dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché et avant tout début d'exécution de celui-ci, qu'il est titulaire de ces contrats d'assurances, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie.

À tout moment durant l'exécution du marché le titulaire doit être en mesure de produire cette attestation, sur demande du pouvoir adjudicateur et dans un délai de quinze jours à compter de la réception de la demande.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.
Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française

Français.

Unité monétaire utilisée : Euro.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat**Autre justificatif / Commentaire :****Commentaire :**

Détails Art 5.1 du règlement de la consultation

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Autres renseignements**Numéro de référence attribué au marché par l'organisme acheteur**

2025.JV.CD.AZ.OR.19

Renseignements complémentaires :

Durée du contrat ou délai d'exécution :

L'accord-cadre est conclu à compter de la date de notification du contrat pour une durée d'un an (1 an). Les délais d'exécution ou de livraison des prestations sont fixés à chaque bon de commande conformément aux stipulations des pièces de l'accord-cadre.

Reconduction :

L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité de l'accord-cadre. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction.

Réalisation de prestations similaires :

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires. Le montant envisagé est inclus dans l'estimation.

Modification du contrat :

Le marché prévoit que le contrat puisse être modifié, conformément au chapitre IV : Modification du marché du Code de la commande publique (Titre IX : Exécution du marché).

Echantillons :

Afin d'optimiser l'analyse des offres, les candidats fourniront un échantillon sous format dématérialisé relatif à un chèque d'accompagnement personnalisé.

Dématérialisation des échanges pendant l'exécution des prestations :

Dans le cadre de l'exécution du contrat, les correspondances entre le pouvoir adjudicateur et le titulaire seront réalisés par voie dématérialisée au moyen de l'envoi d'un courriel avec accusé de réception.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit lorsqu'il l'estime nécessaire de transmettre ses correspondances par l'envoi papier en recommandé avec accusé de réception.

Conditions de remise des offres ou des candidatures

Voir Art. 6 du Règlement de la consultation

Adresses complémentaires**Date d'envoi du présent avis**

26 septembre 2025